

structure bien développée ainsi que de notre accès à un marché nord-américain vaste et lucratif dont les frontières, dois-je souligner, ne s'arrêtent pas au 49^e parallèle. Nous comptons faire tous les efforts possibles pour encourager les Japonais à investir directement dans notre économie.

La première étape de ce processus a commencé il y a dix jours lorsque mon collègue Sinclair Stevens, le ministre de l'Industrie, a déposé à la Chambre des communes un projet de loi qui abolira l'AEIE, l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et la remplacera par Investissement Canada, organisme qui aura un nouveau mandat positif destiné à encourager et à faciliter l'investissement, et surtout le type d'investissement qui crée des emplois permanents, qui introduit des idées et des techniques innovatrices et qui élargit la base économique et industrielle du Canada.

Comme le Canada peut tirer de grands avantages de l'implantation de nouvelles entreprises, nous proposons dans ce projet de loi d'exempter de l'examen tous les investissements dans de nouvelles entreprises. Je ne vous parlerai pas en détail de cet important texte législatif, mais je tiens à souligner que nos nouvelles pratiques réduiront d'environ 90 % le nombre des transactions qui doivent actuellement être soumises à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Les objectifs de la nouvelle agence sont de faciliter l'investissement et de limiter l'intervention du gouvernement dans le domaine de l'investissement étranger.

Permettez-moi de dire quelques mots d'un secteur qui a pour nous beaucoup d'importance, le secteur de l'énergie. Près de 40 % de l'ensemble des investissements commerciaux au Canada se font dans ce secteur. C'est pourquoi nous accordons une attention toute particulière au Programme énergétique national introduit il n'y a pas si longtemps par un autre gouvernement. Notre objectif est de bâtir, avec nos partenaires, un secteur énergétique dynamique et prospère. Nous voulons donner aux investisseurs l'assurance que notre secteur énergétique leur offre des possibilités exceptionnelles. À cette fin, nous apporterons des changements à l'unique clause de "rétrocession" contenue dans le PEN, et nous procéderons à un examen approfondi du régime d'imposition fédérale en matière d'énergie. La canadienisation reste un objectif, mais cet objectif sera réalisé dans le cadre d'un système qui sera juste pour tous ceux qui investissent dans la croissance de notre économie.